



Amiens, le 11 mars 2019

Communiqué de presse

Connaître en ligne sa situation électorale
Ouverture du service lundi 11 mars



À compter de ce lundi 11 mars 2019, chaque électeur pourra accéder à un nouveau service (Interroger sa Situation Électorale – ISE) sur le site service-public.fr afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Rappel de la date limite d'inscription sur les listes électorales:

Pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen qui aura lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.